

## Communication municipale au Conseil communal N° 646 / 2020

Séance du 8 juin 2020

### Hôtel du Rivage – Réouverture du restaurant

A la suite des mesures prises par le Conseil fédéral pour lutter contre la pandémie de Coronavirus (Covid-19), le Conseil d'administration du Rivage SA a été contraint de fermer complètement le restaurant du Rivage à partir du 13 mars 2020. La partie hôtelière a toutefois pu continuer son exploitation avec une partie du personnel et un service réduit au minimum.

A dater du 11 mai, la réouverture des établissements publics a été autorisée avec de nombreuses contraintes, notamment l'obligation de respecter les distances sanitaires. Cela a eu pour conséquence de revoir et de limiter l'espace disponible pour les clients.

Le Conseil d'administration du Rivage SA a décidé de jouer la prudence en différant la réouverture immédiate du restaurant et de la terrasse ce qui a été, rétrospectivement, une sage décision compte tenu de la météo et du manque de fréquentation des établissements publics en général.

La Municipalité informe avec plaisir le Conseil que le restaurant du Rivage rouvrira ses portes

**le mercredi 20 mai 2020**

Les jours de fermeture hebdomadaires sont fixés aux lundis et mardis. Le restaurant sera toutefois ouvert le lundi de Pentecôte 1<sup>er</sup> juin 2020.

Elle espère qu'avec le retour des beaux jours, l'établissement communal reprendra une activité tout à fait normale.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Charles Monod



Le secrétaire

Denys Galley

Admis en séance de Municipalité, le 18 mai 2020